



## Document d'Informations Clés

Ref. interne: EI1834AAA  
URL: [TBD].

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

## H Rendement 47

|            |   |
|------------|---|
| ISIN       | FR0013467107  |
| Initiateur | BNP Paribas S.A. - www.bnpparibas.com<br>Tel. +33 (0)1 57 08 22 00 pour plus d'informations |
| Émetteur   | BNP Paribas Issuance B.V.   |
| Garant     | BNP Paribas S.A.  |

|                                |                                       |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Cotation                       | Luxembourg Stock Exchange             |
| Offre au public                | France                                |
| Autorité compétente            | Autorité des marchés financiers (AMF) |
| Date de production du document | 3 décembre 2019 14:57:06 CET          |

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit?

## ► Type

Ce produit est un EMTN, un titre de créance négociable.

## ► Objectifs

Ce produit est indexé sur la performance d'un indice sous-jacent. Ce produit sera remboursé à la Date de remboursement, à moins qu'il ne soit remboursé de manière anticipée conformément aux dispositions relatives au Remboursement anticipé automatique ci-après.

À moins que le produit n'ait été remboursé de manière anticipée, les dispositions suivantes s'appliqueront.

À la Date de remboursement, vous recevrez, par EMTN :

1. Si le Prix de référence final est supérieur(e) ou égal(e) à 100% du Prix de référence initial: un montant équivalent à 208% de la Valeur nominale.
2. Si le Prix de référence final est inférieur(e) à 100% du Prix de référence initial :

a. Si aucun Franchissement de Barrière n'est survenu : un montant équivalent à la Valeur nominale.

b. Si un Franchissement de Barrière est survenu : un montant équivalent à la Valeur nominale, diminué de la Performance du Sous-jacent. Vous subirez donc une perte partielle ou totale de la Valeur nominale.

**Remboursement anticipé automatique :** Si, à une Date d'évaluation de remboursement anticipé automatique, le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur(e) ou égal(e) à la Barrière de remboursement anticipé automatique concernée, le produit sera remboursé à la date correspondante. Vous recevrez, par EMTN un montant équivalent à la Valeur nominale, plus une prime qui dépend du Taux de sortie applicable.

Avec :

- Un Franchissement de Barrière intervient si le Prix de référence final est inférieur(e) ou égal(e) à la Barrière.
- La Performance d'un Sous-jacent correspond à la différence entre son Prix de référence final et son Prix de référence initial, divisée par son Prix de référence initial, exprimée en valeur absolue.
- Le Prix de référence initial correspond au cours de clôture du Sous-jacent à la Date de constatation initiale.
- Le Prix de référence final correspond au cours de clôture du Sous-jacent à la Date de constatation finale.

## ► Données sur le produit

|                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| Date de constatation initiale    | 1 avril 2020    |
| Date d'émission                  | 20 janvier 2020 |
| Date de constatation finale      | 1 avril 2032    |
| Date de remboursement (échéance) | 8 avril 2032    |

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Barrière                                      | 60% du Prix de référence initial |
| Date(s) de remboursement anticipé automatique | Voir Annexe                      |
| Taux de sortie                                | Voir Annexe                      |

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Prix d'émission            | 100%      |
| Devise du produit          | EUR       |
| Valeur nominale (par EMTN) | 1 000 EUR |

|  |             |
|--|-------------|
| Date(s) d'évaluation de remboursement anticipé automatique | Voir Annexe |
| Barrière(s) de remboursement anticipé automatique          | Voir Annexe |

|             |   |                |          |
|-------------|---|----------------|----------|
| Sous-jacent | S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price | Code Bloomberg | SPEU50ES |
|-------------|---|----------------|----------|

Les termes du produit prévoient qu'en cas d'événements exceptionnels : (1) des ajustements peuvent être effectués auprès du produit et/ou (2) l'Émetteur du produit peut rembourser le produit par anticipation. Ces événements sont précisés dans les termes du produit et sont principalement en lien avec le(s) Sous-Jacent(s), le produit et l'émetteur du produit. Le retour sur investissement (s'il y a) peut être différent des scénarios décrits au dessus et notamment moins conséquent que le montant investi.

Tout remboursement décrit dans ce document (y compris les gains potentiels) est calculé sur la base de la Valeur Nominale Courante, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux éventuels applicables au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ainsi que en cas de mise en résolution du Garant.

## ► Investisseurs de détail visés

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- disposent d'un horizon d'investissement à long terme (plus de cinq ans).
- cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille.
- sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre la totalité de la Valeur nominale à échéance et acceptent l'éventualité d'un remboursement anticipé du produit.

disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers, leurs fonctionnements et leurs risques, et la classe d'actifs du sous-jacent ou ont été informés de ces éléments par un professionnel.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, **prenez bien conscience du risque de change**. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter les articles relatifs aux risques dans la documentation juridique.

### Scénarios de performance

Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution future du marché. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

| Investissement de 10 000 EUR |  | 1 an         | 7 ans        | Échéance     |
|------------------------------|--|--------------|--------------|--------------|
| Scénarios                    |  |              |              |              |
| Scénario de tensions         | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 712,25 EUR | 2 622,69 EUR | 1 942,85 EUR |
|                              | Rendement annuel moyen                                 | -42,88%      | -17,4%       | -12,74%      |
| Scénario défavorable         | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 6 851,62 EUR | 3 186,95 EUR | 2 481,01 EUR |
|                              | Rendement annuel moyen                                 | -31,48%      | -15,07%      | -10,95%      |
| Scénario intermédiaire       | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 947,96 EUR | 10 900 EUR   | 10 900 EUR   |
|                              | Rendement annuel moyen                                 | -10,52%      | 1,24%        | 0,72%        |
| Scénario favorable           | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 900 EUR   | 12 025 EUR   | 12 250 EUR   |
|                              | Rendement annuel moyen                                 | 9%           | 2,67%        | 1,7%         |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 12 années, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de la performance future des variations passées de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si BNP Paribas S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Si l'Émetteur est en défaut de paiement ou fait faillite, vous pouvez prétendre à un paiement de la part du Garant, en vertu d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de tout montant exigible. Si le Garant est en défaut de paiement ou fait faillite, vous pourrez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi.

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas, agissant en qualité de Garant, est agréé en tant qu'établissement de crédit en France et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la garantie, de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie ou de convertir les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie en titres de capital. L'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre du produit émis par l'Émetteur. Il est entendu que dans cette hypothèse, le montant perçu par l'investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre du produit, à échéance.

## Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.



| Investissement de 10 000 EUR                               |                           |                            |                             |
|--|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Scénarios  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 7 ans | Si vous sortez à l'échéance |
| Coûts totaux   | 967,09 EUR                | 1 032,39 EUR               | 1 026,89 EUR                |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an | 9,67%                     | 1,41%                      | 0,82%                       |

### ► Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an |                                      |       |   |
|---|--------------------------------------|-------|---|
| Coûts ponctuels                                       | Coûts d'entrée                       | 0,82% | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.   |
|   | Coûts de sortie                      | 0%    | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.  |
| Coûts récurrents                                      | Coûts de transaction de portefeuille | 0%    | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.  |
|   | Autres coûts récurrents              | 0%    | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.   |
| Coûts accessoires                                     | Commissions liées aux résultats      | 0%    | L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence. |
|   | Commissions d'intéressement          | 0%    | L'incidence des commissions d'intéressement.  |

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La période de détention recommandée du produit court jusqu'au 8 avril 2032, qui correspond à l'échéance du produit. Toutefois, la durée du produit n'est pas connue à l'avance, car il est susceptible d'être remboursé de manière anticipée.

L'objectif du produit est de vous fournir le profil de remboursement décrit dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte. En cas de revente, une commission de 0,50% sera déduite du prix de marché, cette commission pourrait être augmentée dans des conditions exceptionnelles de marché.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas CLM Regulations - Complaints Management, 10 Harewood Avenue, LONDON NW1 6AA, UK, en envoyant un e-mail à [cib.priips.complaints@bnpparibas.com](mailto:cib.priips.complaints@bnpparibas.com), ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : <https://kid.bnpparibas.com/cib>.

### Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit, et ne sauraient vous dispenser de contacter votre banque ou conseiller.

Pour obtenir des informations exhaustives sur le produit, y compris sur les risques encourus, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit, disponible gratuitement auprès de votre conseiller financier.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

Le(s) Sponsor(s) de l'indice ne fait/ont aucune déclaration quant à l'opportunité d'une transaction sur le produit qu'il(s) s'abstient/s'abstiennent de vendre et de promouvoir.



## ► Remboursement anticipé automatique

| Date(s) d'évaluation de remboursement anticipé automatique | Date(s) de remboursement anticipé automatique | Barrière(s) de remboursement anticipé automatique | Taux de sortie                |
|--|---|---|-------------------------------|
| 1 avril 2021   | 12 avril 2021                                 | 100% du Prix de référence initial                 | 9% de la Valeur nominale      |
| 1 juillet 2021   | 8 juillet 2021                                | 100% du Prix de référence initial                 | 11,25% de la Valeur nominale  |
| 1 octobre 2021   | 8 octobre 2021                                | 100% du Prix de référence initial                 | 13,50% de la Valeur nominale  |
| 3 janvier 2022   | 10 janvier 2022                               | 100% du Prix de référence initial                 | 15,75% de la Valeur nominale  |
| 1 avril 2022   | 8 avril 2022                                  | 100% du Prix de référence initial                 | 18% de la Valeur nominale     |
| 1 juillet 2022   | 8 juillet 2022                                | 100% du Prix de référence initial                 | 20,25% de la Valeur nominale  |
| 4 octobre 2022   | 11 octobre 2022                               | 100% du Prix de référence initial                 | 22,50% de la Valeur nominale  |
| 2 janvier 2023   | 9 janvier 2023                                | 100% du Prix de référence initial                 | 24,75% de la Valeur nominale  |
| 3 avril 2023   | 12 avril 2023                                 | 100% du Prix de référence initial                 | 27% de la Valeur nominale     |
| 3 juillet 2023   | 10 juillet 2023                               | 100% du Prix de référence initial                 | 29,25% de la Valeur nominale  |
| 2 octobre 2023   | 9 octobre 2023                                | 100% du Prix de référence initial                 | 31,50% de la Valeur nominale  |
| 2 janvier 2024   | 9 janvier 2024                                | 100% du Prix de référence initial                 | 33,75% de la Valeur nominale  |
| 2 avril 2024   | 9 avril 2024                                  | 100% du Prix de référence initial                 | 36% de la Valeur nominale     |
| 1 juillet 2024   | 8 juillet 2024                                | 100% du Prix de référence initial                 | 38,25% de la Valeur nominale  |
| 1 octobre 2024   | 8 octobre 2024                                | 100% du Prix de référence initial                 | 40,50% de la Valeur nominale  |
| 2 janvier 2025   | 9 janvier 2025                                | 100% du Prix de référence initial                 | 42,75% de la Valeur nominale  |
| 1 avril 2025   | 8 avril 2025                                  | 100% du Prix de référence initial                 | 45% de la Valeur nominale     |
| 1 juillet 2025   | 8 juillet 2025                                | 100% du Prix de référence initial                 | 47,25% de la Valeur nominale  |
| 1 octobre 2025   | 8 octobre 2025                                | 100% du Prix de référence initial                 | 49,50% de la Valeur nominale  |
| 2 janvier 2026   | 9 janvier 2026                                | 100% du Prix de référence initial                 | 51,75% de la Valeur nominale  |
| 1 avril 2026   | 10 avril 2026                                 | 100% du Prix de référence initial                 | 54% de la Valeur nominale     |
| 1 juillet 2026   | 8 juillet 2026                                | 100% du Prix de référence initial                 | 56,25% de la Valeur nominale  |
| 1 octobre 2026   | 8 octobre 2026                                | 100% du Prix de référence initial                 | 58,50% de la Valeur nominale  |
| 4 janvier 2027   | 11 janvier 2027                               | 100% du Prix de référence initial                 | 60,75% de la Valeur nominale  |
| 1 avril 2027   | 8 avril 2027                                  | 100% du Prix de référence initial                 | 63% de la Valeur nominale     |
| 1 juillet 2027   | 8 juillet 2027                                | 100% du Prix de référence initial                 | 65,25% de la Valeur nominale  |
| 1 octobre 2027   | 8 octobre 2027                                | 100% du Prix de référence initial                 | 67,50% de la Valeur nominale  |
| 3 janvier 2028   | 10 janvier 2028                               | 100% du Prix de référence initial                 | 69,75% de la Valeur nominale  |
| 3 avril 2028   | 10 avril 2028                                 | 100% du Prix de référence initial                 | 72% de la Valeur nominale     |
| 3 juillet 2028   | 10 juillet 2028                               | 100% du Prix de référence initial                 | 74,25% de la Valeur nominale  |
| 2 octobre 2028   | 9 octobre 2028                                | 100% du Prix de référence initial                 | 76,50% de la Valeur nominale  |
| 2 janvier 2029   | 9 janvier 2029                                | 100% du Prix de référence initial                 | 78,75% de la Valeur nominale  |
| 3 avril 2029   | 10 avril 2029                                 | 100% du Prix de référence initial                 | 81% de la Valeur nominale     |
| 2 juillet 2029   | 9 juillet 2029                                | 100% du Prix de référence initial                 | 83,25% de la Valeur nominale  |
| 1 octobre 2029   | 8 octobre 2029                                | 100% du Prix de référence initial                 | 85,50% de la Valeur nominale  |
| 2 janvier 2030   | 9 janvier 2030                                | 100% du Prix de référence initial                 | 87,75% de la Valeur nominale  |
| 1 avril 2030   | 8 avril 2030                                  | 100% du Prix de référence initial                 | 90% de la Valeur nominale     |
| 1 juillet 2030   | 8 juillet 2030                                | 100% du Prix de référence initial                 | 92,25% de la Valeur nominale  |
| 1 octobre 2030   | 8 octobre 2030                                | 100% du Prix de référence initial                 | 94,50% de la Valeur nominale  |
| 2 janvier 2031   | 9 janvier 2031                                | 100% du Prix de référence initial                 | 96,75% de la Valeur nominale  |
| 1 avril 2031   | 8 avril 2031                                  | 100% du Prix de référence initial                 | 99% de la Valeur nominale     |
| 1 juillet 2031   | 8 juillet 2031                                | 100% du Prix de référence initial                 | 101,25% de la Valeur nominale |
| 1 octobre 2031   | 8 octobre 2031                                | 100% du Prix de référence initial                 | 103,50% de la Valeur nominale |
| 2 janvier 2032   | 9 janvier 2032                                | 100% du Prix de référence initial                 | 105,75% de la Valeur nominale |

